

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°230\_2024**  
**Portant restriction de la circulation sur le chemin du**  
**Niederer Kirchbergweg**

Le Maire de VIEUX-THANN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la route ;

CONSIDERANT la demande de la société LUTRINGER SILLON SCOP, d'arrêté de police de circulation, pour effectuer les travaux de restauration de murets de pierres sèches en forêt de Vieux-Thann, du 27 novembre 2024 et jusqu'à la fin du chantier;

CONSIDERANT que ce chemin/sentier est ouvert à la circulation du public et qu'il constitue un itinéraire de promenade pour les piétons et les cyclistes.

CONSIDERANT qu'il appartient à M. le Maire de prendre les mesures appropriées dans le cadre de ses pouvoirs de police ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le chemin du Niederer Kirchbergweg est fermé à la circulation de tous les usagers aux abords du chantier du 27 novembre 2024 et jusqu'à la fin du chantier.

**Article 2 :** La signalisation est posée et maintenue aux points d'accès par le pétitionnaire pendant toute la durée de l'opération : barrières Vauban, affichage de l'arrêté municipal.

**Article 3 :** Les Agents de la Force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication et ce, sans préjudice de la possibilité d'introduire dans le même délai un recours gracieux, conformément au Code de Justice Administrative.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté est adressée :

- Société LUTRINGER SILLON SCOP
- M. le Responsable du Service Technique
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Thann
- M. le Chef de Poste de la Brigade Verte
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers
- M. le Chef de la Police Municipale
- Affichage officiel de la Mairie
- Registre des arrêtés

Fait à VIEUX-THANN, le vingt-neuf novembre deux mille vingt quatre



Le Maire

Daniel NEF